

# **Exposé de Monsieur le Président du Conseil National de la Communication du Cameroun à l'occasion de la 7<sup>ème</sup> CIRCAF**

---

Niamey, du 10 au 12 décembre 2013

## **ÉTAT DES LIEUX DE LA MIGRATION DE LA RADIODIFFUSION ANALOGIQUE AU NUMERIQUE AU CAMEROUN**

### **INTRODUCTION :**

### **HISTORIQUE :**

La numérisation du signal a provoqué la convergence généralisée des technologies de l'information et de la communication. Cette convergence a reconfiguré à la fois les métiers, les industries et les marchés respectifs des télécommunications, de l'audiovisuel et de l'informatique.

Pour la radiodiffusion, les opportunités technologiques offertes et les divers traités internationaux déjà ratifiés, ont conduit à une obligation de migration progressive de l'analogique vers le numérique.

Mon propos consistera à évoquer la problématique générale de cette mutation et surtout, la réponse du Cameroun à ce processus mondial.

### **A/- HISTORIQUE, CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MIGRATION**

Le phénomène de la migration de la radiodiffusion analogique au numérique est un fait récent, toute chose qui justifie que nous commençons ces développements par la définition de ces deux principaux concepts.

#### **a)- La radiodiffusion analogique :**

C'est le fait que la diffusion des programmes de radio et de télévision s'effectue à travers le transport du son et de l'image, du point d'émission à celui de la réception, en les conservant dans leurs formes originelles.

## **b)- La radiodiffusion numérique :**

C'est le fait que la diffusion des programmes de radio et de télévision s'effectue à travers le transport du son et de l'image en les découpant d'abord en petits morceaux, pour les reconstituer à la réception.

En définitive, nous pouvons retenir théoriquement que les phénomènes qui nous entourent sont quasiment continus, c'est-à-dire qu'ils passent d'une valeur à une autre sans discontinuité. Ainsi, lorsque l'on désire reproduire les valeurs d'un phénomène, l'on procède à son enregistrement sur un support afin de pouvoir l'interpréter pour reproduire le phénomène original de la façon la plus exacte possible. Lorsque le support physique prend des valeurs continues, l'on parle d'enregistrement analogique (Par exemple, une cassette vidéo ou audio). Par contre, lorsque le signal ne prend que des valeurs bien définies et en nombre limité, l'on parle plutôt de signal numérique.

## **c)- L'intérêt de la migration de la radiodiffusion analogique vers le numérique**

En réalité, les technologies analogiques présentent beaucoup de limites, parmi lesquelles :

- La grande consommation de fréquences ;
- L'absence de flexibilité dans l'exploitation des données ;
- Ou la faiblesse de la qualité du service.

A contrario, les technologies numériques, par leur capacité de flexibilité, permettent de pallier les insuffisances des systèmes analogiques.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la mutation de l'analogie au numérique n'est pas un changement facultatif, car l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), dont le Cameroun est membre, a déjà adopté ce processus de migration en recommandant des délais et des modalités à tous les Etats parties.

A ce sujet, il est important de préciser que le Cameroun dispose d'ores et déjà d'un plan de fréquences pour la diffusion numérique, qui a été adopté par l'UIT depuis 2006.

## **I/- LES ENJEUX DE LA MIGRATION**

### **I-1/ Les avantages au plan général**

La migration de l'analogique au numérique entraîne :

- L'existence d'un Plan mondial de fréquences numériques élaboré dans le cadre de l'UIT et ratifié par tous les Etats, et qui pallie l'obsolescence et les insuffisances du Plan analogique ;
- Un potentiel industriel, économique et culturel généré par l'accroissement de la ressource en fréquences, et la flexibilité dans les modes de communication ;
- L'amélioration de la qualité de service, de la convivialité, et la possibilité de nouveaux services pour le téléspectateur ;
- La baisse des coûts, l'économie d'énergie, l'efficacité dans la réalisation des services et de nouvelles sources de revenus pour l'opérateur;
- Pour l'Etat, le bénéfice du dividende numérique, c'est-à-dire de l'accroissement de la ressource en fréquences, qui permet l'implication de nouveaux opérateurs.

Au total, l'on notera que la reproduction successive d'une valeur par le système analogique est susceptible de provoquer des pertes qui en diminuent la qualité par rapport à la valeur originale. Par contre, la valeur numérique ne constitue qu'un signal à deux amplitudes au lieu d'une infinité en analogique. Ledit signal peut être copié et transmis sans pertes, car au lieu de transporter un signal avec une amplitude initiale variable, l'on transporte plutôt un signal formé de deux amplitudes. De fait, s'il arrive habituellement que les signaux analogiques fassent l'objet de perturbations des parasites du fait de leur mode de reproduction, en numérique les mêmes parasites ne peuvent avoir aucun impact.

En effet, par rapport à la Télévision Analogique Terrestre (TAT), la Télévision Numérique Terrestre (TNT) permet de réduire l'occupation du spectre électromagnétique grâce à l'utilisation de modulations plus efficaces, et d'obtenir une meilleure qualité de l'image et du son. Elle procède par une compression des fichiers pour réduire leur taille, ce qui permet de mettre plusieurs programmes dans un seul canal de fréquences. C'est pour cette raison que dans un système numérique, la transmission se fait sur ondes radio à travers l'espace terrestre de la même façon que la télévision analogique, la principale différence étant l'utilisation d'émetteurs multiplex permettant la transmission de plusieurs programmes sur le même canal.

## **I-2/ Les avantages spécifiques liés à la situation du Cameroun**

La migration de l'analogique au numérique permettra :

- La numérisation effective des différents segments de la radiodiffusion, tels que la Production ou la Transmission ;
- de nouvelles opportunités dans le domaine des télécommunications à travers la Fibre optique ou les réseaux métropolitains.

## **II/- LA PROBLEMATIQUE DE LA MIGRATION POUR LE CAMEROUN**

Au Cameroun, les opérateurs de Radio/TV tant publics que privés, exploitent tous les réseaux de diffusion analogiques, dont ils maîtrisent plus ou moins les normes techniques.

A l'exception du secteur public, les investissements faits dans le système analogique pour les opérateurs du secteur privé dont la naissance est récente (les premières entreprises privées de communication sont créées au début des années 2000) n'ont pas encore été amortis, ce qui d'emblée ne les dispose pas au changement.

La socialisation du grand public à l'idée de la migration n'est pas aisée, puisque ce phénomène entraîne des coûts imprévus, s'expliquant à terme par l'abandon des récepteurs domestiques actuels pour l'acquisition de nouveaux, ou l'achat de décodeurs pour adapter les appareils domestiques aux exigences techniques de la migration.

Entre les acteurs sus évoqués, se posent les questions relatives à la régulation. Il s'agit entre autres de l'octroi des licences, des normes, des contenus, de la protection des consommateurs et de la gestion du spectre. Les principaux sujets sur lesquels le régulateur devra se pencher sont donc les suivants :

- l'octroi des licences ;
- la détermination des normes de transmission et de réception ;
- la protection des droits des consommateurs ;
- la gestion du spectre.

## **III/- LA REPONSE DU CAMEROUN A CES PRINCIPALES PREOCCUPATIONS**

Pour pouvoir répondre de manière efficiente à ces principales préoccupations, le Gouvernement camerounais a procédé à un état des lieux du secteur de la

communication sociale, qui a permis de ressortir les différents défis à relever en vue de la migration de l'analogique au numérique.

### **III-1/ : L'État des lieux de l'environnement de l'audiovisuel au Cameroun :**

Cet état des lieux a abouti aux constats suivants :

- la grande majorité des infrastructures de diffusion étaient encore analogiques au 31 décembre 2010 ;
- des terminaux de réception analogiques restaient disponibles dans la plupart des ménages ;
- les ressources fréquentielles étaient caractérisées par un état de saturation, alors que le marché de l'audiovisuel se montrait en forte croissance.

### **III-2/ Défis à relever, découlant de cet état des lieux :**

La mutation de l'analogique au numérique devra passer par un certain nombre de réalisations complémentaires. Il s'agit :

- du changement des émetteurs analogiques en numérique ;
- du changement ou de l'adaptation des récepteurs analogiques en numériques ;
- de l'adaptation du paysage audiovisuel et des télécommunications au contexte numérique ;
- de la définition d'un nouveau cadre d'exercice de la radiodiffusion qui nécessite l'évolution du cadre réglementaire et des systèmes de régulation existants;

Ces défis ne peuvent être relevés que s'ils sont impulsés par une volonté politique effective.

A ce sujet, il faut relever que dans le programme de transition de l'Union Internationale des Télécommunications, le Cameroun fait partie des pays pour lesquels cette migration de la radiodiffusion analogique au système numérique est prévue au plus tard à la date butoir de 2015. Parce qu'une telle évolution implique de nombreuses conséquences, notamment du point de vue des convergences technologiques dans le secteur de la communication audiovisuelle, le Gouvernement camerounais a créé le Comité National de Supervision de la Migration de la Radiodiffusion Analogique au Numérique, encore appelé Cam DBS, dont la composition des membres du Secrétariat technique a été constatée par décision n° 022/SGPM du 19 avril 2010. Cette structure consultative, placée auprès du Premier Ministre, avait pour mission de proposer une stratégie de migration.

A cet effet, après avoir dressé un état des lieux complet de l'audiovisuel au Cameroun, elle a élaboré et transmis au Gouvernement un plan opératoire de migration pour le Cameroun. Par la suite, pour le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie, le Gouvernement du Cameroun a créé à la fin de l'année 2012, un organe opérationnel dénommé Cameroon Digital Television Service, autrement appelé Cam DTV.

A la date d'aujourd'hui, le CAM DTV a élaboré et adopté son plan d'action et a retenu deux Consultants Conseils à l'issu d'un appel d'offre international.

La principale mission assignée à ces consultants est le démarrage du processus de sélection du partenaire stratégique pour l'acquisition des équipements.

Cette mission est en cours d'exécution.

## **CONCLUSION**

La migration de la radiodiffusion analogique au numérique est un impératif pour le Cameroun au regard des exigences de son appartenance à la communauté internationale, et notamment à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Mais il s'agit également d'une opportunité, eu égard aux multiples avantages potentiels que présente cette révolution technologique.

Même s'il faut déplorer un retard relatif dans l'évolution de cette migration, il y a tout de même lieu de préciser que le Gouvernement du Cameroun s'y attelle, en collaboration avec les différentes institutions concernées. C'est pour cette raison que l'organe opérationnel permanent chargé de la mise en œuvre de cette migration, le CAM DTV, a été placé directement auprès du Premier Ministre, à qui il rend compte de manière quasi permanente.